REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

------*

REGION DE ZIGUINCHOR

-----*

GOUVERNANCE

ATION D'ASSOCIATION

RECEPISSE DE DECLARATION D'ASSOCIATION

En application du décret n°97-347 du 02/04/1997 portant délégation de pouvoirs du Ministre de l'Intérieur aux Gouverneurs de région pour la délivrance de récépissés de déclaration d'association, le Gouverneur de la Région délivre aux personnes ci-après désignées, récépissé de déclaration pour l'association définie comme suit, régie par la loi n° 66.70 du 13 juillet 1966 portant code des obligations civiles et commerciales, modifiée.

TITRE DE L'ASSOCIATION

ASSANE SECK UNIVERSITE CLUB (ASUC)

OBJET

- √ Former des sportifs de haut niveau à partir d'une pratique de masse;
- √ Rendre possible et performante l'adéquation sport-études ;
- √ Créer un lien de solidarité et de fraternité avec les jeunesses du reste du monde ;
- ✓ Représenter de l'université ASSANE Seck dans les compétitions nationales et internationales.

SIEGE SOCIAL

UNIVERSITE ASSANE SECK DE ZIGUINCHOR

(Commune de Ziguinchor)

COMPOSITION DU BUREAU

Actuellement chargés de l'administration et la direction de l'association :

Président /

: Magatte

Camara

Secrétaire Général

: Lucien André Marie Malack

Trésorier Général

: Boubacar

Sarr

Toute modification apportée aux statuts et tous changements survenus dans l'administration ou la direction de l'association devront être déclarés dans un délai de trois mois et mentionnés en outre, sur un registre tenu au siège de ladite association, registre qui pourra être présenté aux autorités administratives ou judiciaires, sur leur demande, sans déplacement au siège social.

Statuts et P(*) Pièces annexées à la déclaration : S V Assemblée Générale Constitutive Ziguinchor, le 12 2 JAN 2016
Pour LE GOUVERNEUR et Par Intérim
Adjoint Administratif,

ANE NIANG